

l'ACTH et de la cortisone à la liste des produits pharmaceutiques exempts de la taxe de vente aux termes de l'annexe III de la loi sur la taxe d'accise. A l'heure actuelle, un seul médicament analogue, l'insuline, échappe à la taxe. Le radium y échappe également, et il est maintenant proposé d'y soustraire l'ACTH et la cortisone.

Le ministre nous donnerait-il l'assurance qu'on étudiera l'opportunité d'ajouter à cette liste, afin de soustraire à la taxe d'autres produits pharmaceutiques qui soulagent diverses maladies chroniques? Je sais que des demandes en ce sens ont été faites au ministre. Au cours du débat sur les résolutions budgétaires, j'ai, de même que d'autres députés, parlé de la prostigmine, que les médecins prescrivent à ceux qui ont le malheur de souffrir de myasthénie grave. Il est d'autres produits pharmaceutiques dont on pourrait également parler ici.

Le ministre a pris une initiative qui, selon moi, recevra l'appui général, mais j'affirme qu'il devrait étudier sérieusement l'opportunité d'insérer dans cette liste d'exceptions d'autres produits pharmaceutiques coûteux, employés couramment pour soulager les malades atteints de graves maladies chroniques.

L'hon. M. Abbott: Si j'ai bonne mémoire, je crois avoir donné cette assurance à maintes reprises. Je ne doute pas que cette liste soit allongée à mesure que les circonstances le motiveront.

M. Coldwell: Je suis heureux d'entendre le ministre répéter cette assertion. Il a tout à fait raison; il a parlé ainsi l'autre soir. On ne saurait guère classer le radium parmi les produits pharmaceutiques, mais le ministre se propose maintenant d'ajouter l'ACTH et la cortisone à la liste des produits pharmaceutiques non assujétis à la taxe. Il est d'autres produits pharmaceutiques que l'on considère maintenant comme très utiles à la profession médicale dans le traitement de maladies chroniques. Certains de ces produits sont efficaces dans le traitement de scléroses, et il en est d'autres qui sont aussi efficaces dans le traitement d'autres maladies chroniques telles que celle qu'a mentionnée le député d'Eglinton.

Hier soir, le député de Peace-River a parlé en faveur de la vitamine E. Je ne prétends pas m'y entendre en médecine ni être une autorité en matière de remèdes mais j'espère que le ministre et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudieront attentivement cette question. Il se peut que, l'an prochain, ils soient disposés à étudier le cas de ce remède que plusieurs considèrent comme très important.

Je sais des cas où le médicament a apparemment donné de très bons résultats. A la suite du discours prononcé hier par le représentant de Peace-River, j'ai consulté certaines lettres que j'ai reçues cette année et j'en suis venu à la conclusion que s'il y a une part de vérité dans les déclarations des docteurs Shute de London, il convient d'étudier l'opportunité d'ajouter ce médicament à la liste. J'ai rencontré moi-même ces médecins, qui ont produit sur moi une excellente impression. M'appuyant sur les faits présentés l'autre soir par le représentant de Peace-River, j'estime que ce médicament mérite plus qu'un intérêt passager.

On sait que les médecins ont parfois hésité à tirer parti de certaines découvertes. D'autre part, des débats comme celui d'hier soir à la Chambre ont déjà eu d'excellents résultats, servant soit à démolir certaines prétentions non fondées, soit à révéler au public divers remèdes dont on a ainsi reconnu la valeur.

Certaines conversations avec des gens auxquels le médicament a été prescrit m'indiquent qu'environ 1,500 médecins du pays, qui distribuent eux-mêmes leurs remèdes au lieu de rédiger des ordonnances à faire exécuter par les pharmaciens, achètent des approvisionnements de vitamine E, qu'ils distribuent à l'occasion. La forte proportion des médecins qui prescrivent le médicament semble indiquer l'importance de ce dernier.

Mais je tenais surtout, en prenant la parole, à dire au ministre combien nous sommes heureux qu'on ait ainsi ajouté à la liste. Il nous dit espérer que l'an prochain,—je prends note de ses paroles,—il sera possible d'ajouter d'autres médicaments à cette liste afin de soulager les souffrances des malades. C'est ce que nous espérons nous aussi.

M. Blackmore: Le député de Peace-River a dû inévitablement s'absenter ce soir. Il se proposait de demander qu'on ajoute la vitamine E à la liste des médicaments soustraits à l'impôt. Je désire soumettre cette demande en son nom.

L'hon. M. Abbott: J'ai dit déjà, je crois, qu'on envisageait constamment l'opportunité d'ajouter de nouveaux médicaments à la liste. Nous estimons cependant que nous ne pouvons pas aller plus loin cette année.

(L'article 12, modifié, est adopté.)

Sur l'article 13—*Entrée en vigueur.*

M. Sinclair: Plus tôt cet après-midi, au moment de l'examen de l'article 7, nous avons annoncé que nous présenterions à cet article un amendement analogue à celui qu'on a apporté à la loi concernant le tarif des douanes.